



Filière forêt-bois française

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

Une filière compétitive au service de la société



INTERPROFESSION
NATIONALE
www.franceboisforet.fr



La forêt est un écosystème qui rend de multiples services. Indispensable dans la transition écologique, elle a une triple fonction : écologique, économique et sociale. Les forêts couvrent 159 millions d'hectares de la superficie européenne, soit 38 % du territoire de l'Union, une proportion similaire à celle de l'agriculture. La France est le 4^{ème} pays européen en termes de surface forestière, qui représente 31 % du territoire national métropolitain.

Actuellement, la filière forêt-bois fait face à de nombreux défis : compétitivité et souveraineté de l'UE en bois, changements climatiques et ressources imprévues, diversifiées et changeantes, financement du renouvellement forestier, méconnaissance des forêts et de la réalité du terrain, etc.

Dans le contexte des prochaines élections, la filière forêt-bois française expose sa vision pour une politique forestière pérenne à l'échelon de l'Union européenne :

AXE 1

ADAPTER LES FORÊTS DE MANIÈRE DYNAMIQUE POUR FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVER LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES PEUPELEMENTS FORESTIERS

- Dynamiser la gestion forestière, s'assurer de la pertinence des mesures de gestion et de leur adéquation à la diversité des massifs forestiers
 - Développer l'usage de toutes les essences forestières, gage de préservation de la diversité de nos forêts
 - Assurer un financement du renouvellement forestier sur le long terme
 - Renforcer les moyens alloués à la recherche opérationnelle
 - Développer la prévention et la lutte contre les risques en forêt.
-

AXE 2

SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE BOIS-FORÊT ET DÉVELOPPER LES USAGES DU BOIS, POUR DÉCARBONER NOTRE ÉCONOMIE ET GARANTIR UNE SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE

- Améliorer le règlement visant à lutter contre la déforestation et la dégradation forestière
- Freiner l'inflation de normes environnementales, en particulier concernant les sols
- Disposer d'un cadre juridique adapté aux crises climatiques pour une plus grande efficacité face aux urgences d'intervention
- Garantir que les mêmes normes s'appliquent à tous les produits bois, y compris ceux importés
- Agir contre les circuits frauduleux permettant de contourner les sanctions commerciales à l'égard de la Russie
- Ukraine : mettre en place des dispositifs équitables pour protéger les entreprises européennes
- Renforcer l'usage du bois construction
- Privilégier les matériaux renouvelables et biosourcés dans la commande publique
- Garantir la cascade des usages en mettant en œuvre les dispositifs de terrain permettant de flécher la matière bois vierge et recyclée en priorité vers les usages longs ou substituant des produits pétro-sourcés
- Poursuivre le développement du bois énergie.

AXE 3

RECONNAÎTRE À SA JUSTE VALEUR LA FONCTION SOCIALE DE LA FORÊT POUR RAPPROCHER LES CITOYENS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS ET ASSOCIER RÉELLEMENT LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR À L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Reconnaître sans ambiguïté que la politique forestière relève de la compétence des États membres et doit le rester
 - Les textes législatifs européens ayant un impact sur la filière forêt-bois devraient être gérés par les instances responsables des sujets agricoles (commission AGRI et Conseil AGRI)
 - Impliquer systématiquement les acteurs de la filière lors de la préparation et de la discussion de tout nouveau texte concernant
 - Diligenter systématiquement une étude d'impact, abordant notamment l'impact économique, et la prendre en compte
 - Mettre à disposition du grand public des outils pédagogiques sur le fonctionnement des forêts, de la plantation à la récolte.
-

Qui sommes-nous ?

LA FORÊT EN EUROPE

Les forêts couvrent 159 millions d'hectares de la superficie européenne, soit 39 % du territoire de l'Union européenne, une proportion similaire à celle de l'agriculture. Cette superficie évolue progressivement, avec une augmentation de plus de 10 millions d'hectares depuis 1990.

Le secteur forestier représente une force industrielle et agricole majeure de l'Union européenne. Son poids économique est important, avec un tissu industriel diversifié qui rassemble plusieurs dizaines de métiers sur tous les territoires, en particulier en milieu rural.

LA FORÊT EN FRANCE

La France est le quatrième pays européen en termes de surface forestière, après la Suède, la Finlande et l'Espagne. Sa surface forestière s'élève à 17,3 millions d'hectares, soit 31 % du territoire national métropolitain. En France, 75 % des forêts appartiennent à des propriétaires privés, le reste appartient à des acteurs publics (État, communes, collectivités territoriales, établissements publics).

LA FILIÈRE FORÊT-BOIS EN FRANCE

416 000
emplois directs

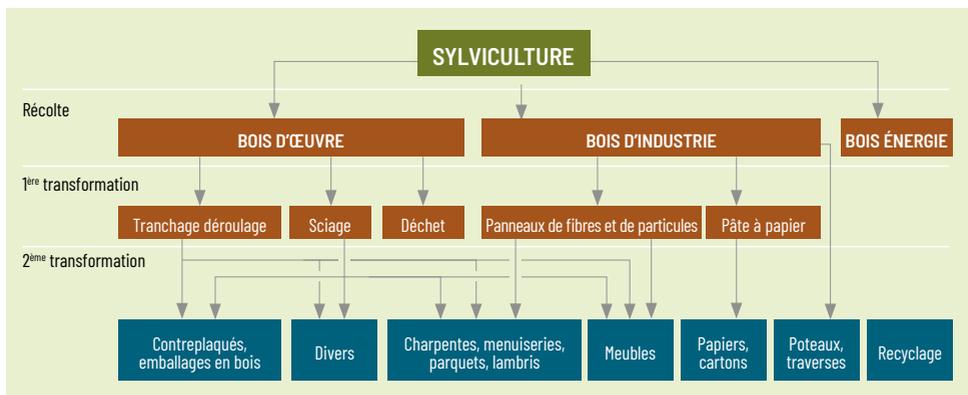
60 000
entreprises

12,4 %
de l'emploi
industriel

74 Md€
de chiffres
d'affaires

27,6 Md€
de valeur
ajoutée en 2021

Source : Veille Économique Mutualisée de la filière Forêt-Bois 2022



Consciente de son rôle incontournable dans l'atteinte des objectifs de décarbonation, la filière ne manquera pas ce tournant historique et s'est mobilisée pour répondre à la généralisation des usages du bois en développant l'offre française. Au côté de ses entreprises, des collectivités locales, de l'État et de toutes les parties prenantes, la filière s'engage pour accélérer la décarbonation de l'économie.

LE RÔLE DE LA FORÊT ET DU BOIS DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EUROPÉENNE

Grâce à une gestion durable, les forêts peuvent contribuer à lutter contre le changement climatique et permettent de produire du bois, une ressource renouvelable essentielle.

LA FORÊT, UN ÉCOSYSTÈME COMPLEXE QUI REND DE MULTIPLES SERVICES

La forêt a une triple fonction.



Sociale : très importante pour les citoyens européens

- Économie locale : emplois de proximité, énergie hors commercialisation
- Avantages santé : régulation thermique, purification de l'air, bien-être
- Tourisme et loisir : parcs naturels, activités de récréation, chasse, entretien de paysages



Écologique :

- Pompe à carbone : lutte contre le changement climatique
- Biodiversité : la forêt abrite la majorité de la biodiversité terrestre
- Cycle de l'eau : régulation de la température, rétention de l'eau dans les sols
- Préservation des sols : limite les risques d'érosion, de glissement de terrain, etc.



Économique :

- Production d'un matériau durable, renouvelable et recyclable ; la forêt fournit à la société le bois dont elle a besoin :
 - Stockage de carbone dans les produits à longue durée de vie
 - Participation à la souveraineté énergétique du continent
- Autres produits issus de nos forêts

Si l'Union européenne souhaite atteindre ses objectifs de neutralité carbone en 2050, le bois est un matériau incontournable et son usage doit être renforcé dans le cadre d'une mixité des matériaux.

CARBONE & MATÉRIAU BOIS

Séquestration

La captation du carbone atmosphérique par les arbres, par la photosynthèse, entretient le mécanisme dynamique de pompe à carbone des forêts.

Stockage

Le carbone séquestré reste stocké dans le matériau bois une fois l'arbre récolté, et ce durant toute la durée de vie du produit bois (qui peut atteindre des centaines d'années), sans oublier le réemploi et le recyclage.

Substitution

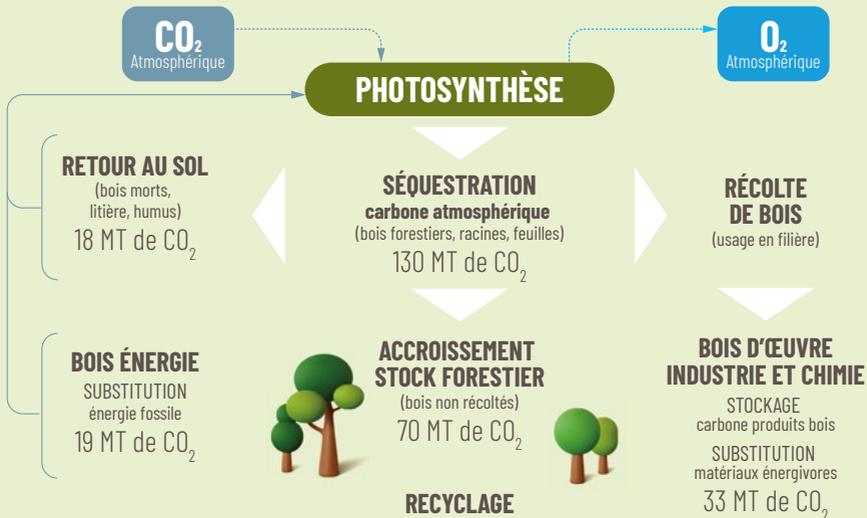
L'utilisation du bois évite les émissions de carbone d'origine fossile liées à l'utilisation d'autres matériaux émissifs de CO₂ et non renouvelables.



CYCLE DU CARBONE DE LA FORÊT ET DU BOIS : L'EXEMPLE DE LA FILIÈRE FRANÇAISE

7 % des émissions de GES de la France absorbés par le puits de carbone forestier en 2022 et 2023 *

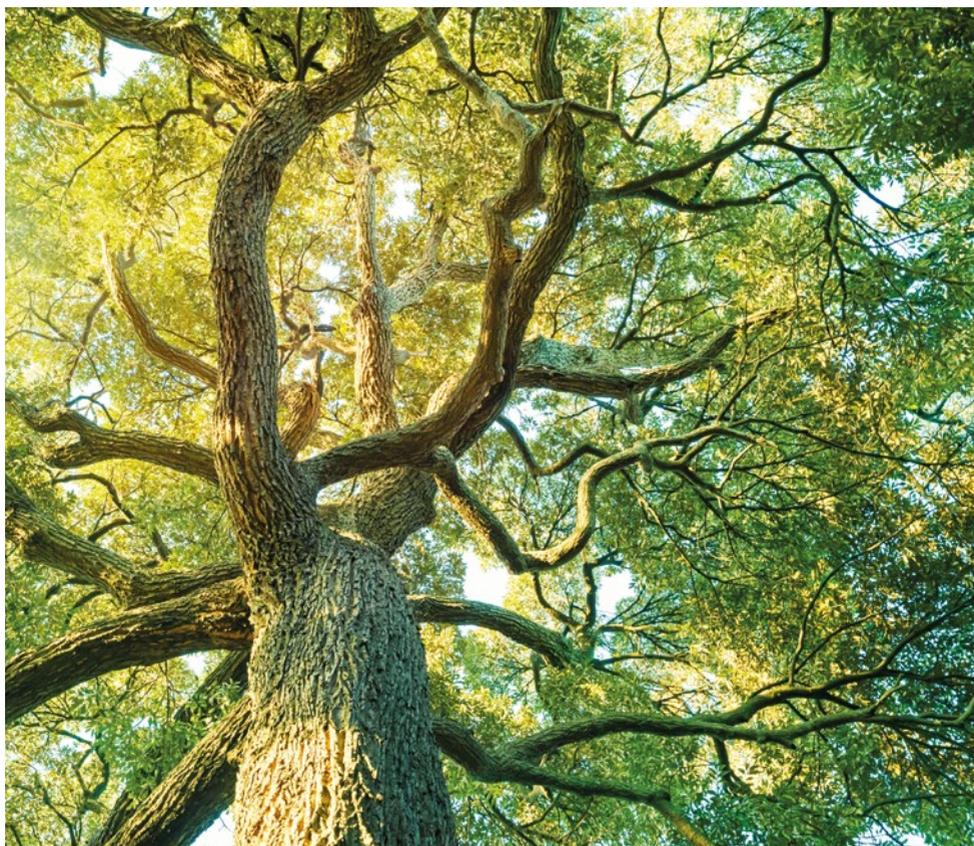
Les chiffres représentent des Mt de CO₂ évitées ou stockées



* Source : Citepa.org/secten

Grâce à ses multiples propriétés, le bois est mobilisé dans une infinité d'usages : construction, ameublement, panneaux, emballages, logistique, tonnellerie, papier, produits de consommation courante, objets design, énergie, etc. Ses usages sont aussi reconnus pour leurs bénéfices au service du bien-être et de la qualité de vie.

Il est donc primordial de développer tous les usages du bois. Cela permettra de bénéficier au maximum de ses capacités de décarbonation et représentera un intérêt pour un grand nombre de secteurs qui sont de plus en plus en difficulté pour réduire leur empreinte carbone. Une forêt gérée de manière dynamique est également un atout pour la biodiversité car elle présente une grande variété d'habitats parfaitement appropriés à une biodiversité foisonnante ; elle abrite une biomasse vivante bien plus importante que dans les champs ou la campagne qui l'entourent.







**NOS
PROPOSITIONS**
**pour une politique
forestière pérenne
à l'échelon de
l'Union européenne**

AXE 1

Adapter les forêts de manière dynamique pour faire face au changement climatique et préserver la multifonctionnalité des peuplements forestiers

Les effets du changement climatique sur les forêts sont tangibles : sécheresses, attaques sanitaires, pertes de biodiversité... Ils impactent la capacité des forêts à jouer leur rôle d'atténuation contre celui-ci, formant un cercle vicieux. Pour préserver les forêts et leurs fonctions essentielles, le défi que nous devons collectivement relever est celui de l'adaptation des forêts au changement climatique. **Anticiper est essentiel car nul ne sait précisément à quoi ressemblera le climat dans 50 ans** et les forêts s'adapteront à un rythme lent.

L'adaptation des forêts européennes à l'évolution du climat doit impérativement être menée de manière active, en s'appuyant sur les connaissances existantes (zones en fort dépérissement, essences forestières adaptées ou résilientes au changement climatique, etc.) pour gérer le risque d'un déstockage massif de carbone sous les effets du changement climatique. **Il est donc essentiel de développer la gestion dynamique des forêts**, étudiée et mise en place par les gestionnaires forestiers depuis plusieurs années. L'enjeu est de préserver et d'amplifier la pompe à carbone à moyen terme, tout en produisant des bois de qualité pour répondre aux usages matériau. Pour ne compromettre aucune des fonctions de la forêt, la gestion forestière doit à la fois anticiper les évolutions du climat et les évolutions des usages du bois.

En l'absence de visibilité sur l'ampleur des conséquences et les évolutions du changement climatique, **la gestion dynamique doit s'inscrire dans le long terme, disposer de marges de manœuvre et d'un soutien public clair**. Elle doit enfin disposer de financements à la hauteur de l'enjeu qu'elle représente : préparer les forêts de demain.

- **Dynamiser la gestion forestière, s'assurer de la pertinence des « mesures de gestion » et de leur adéquation à la diversité des massifs forestiers.** La surveillance des forêts ne peut pas être monolithique et elle doit s'appuyer sur les dispositifs existants de remontée d'informations qui préexistent parfois dans certains États membres. L'Union européenne ne doit pas se substituer aux responsabilités des États membres en termes de collecte d'indicateurs, mais plutôt se concentrer sur leur transmission.
- **Développer les possibilités d'usage de toutes les essences forestières, gage de préservation de la diversité de nos forêts** et faciliter l'utilisation des essences forestières qui présentent un intérêt vis-à-vis du changement climatique. Actuellement, certaines essences forestières ne trouvent pas ou peu de débouchés ; il convient de relancer les usages pour favoriser l'utilisation de ce type d'essences, par exemple en soutenant les investissements dans la filière emballage. Les plans de reboisement doivent viser au renouvellement actif et pertinent des forêts avec des essences et des modes de gestion diversifiés et adaptés au climat futur, dont les effets positifs, notamment en termes de stockage carbone, ne se constateront que dans plusieurs décennies (horizon 2060-2080).
- **Assurer un financement du renouvellement forestier sur le long terme** et via différents moyens. Il est essentiel de veiller à ce que le volet forestier de la PAC soit préservé dans la durée et qu'il reste en cohérence avec la gestion forestière, en particulier les documents de gestion durable. En cas de mise en place de nouvelles obligations, des budgets additionnels dédiés doivent systématiquement être prévus afin que les nouveaux financements ne se substituent pas aux financements existants, par exemple dans le cas de la rémunération pour services écosystémiques ou des crédits carbone. Par ailleurs, les développements européens ne doivent pas remettre en cause les avancées liées au Label Bas Carbone français.
- **Renforcer les moyens alloués à la recherche opérationnelle**, notamment à l'observation et à la modélisation des forêts en support de la gestion dynamique. La gestion dynamique des forêts nécessite, pour être la plus efficace possible, de suivre mieux l'évolution des forêts et des effets du réchauffement climatique sur elles. Le financement des différents réseaux expérimentaux est aujourd'hui difficile. Il est indispensable non seulement de maintenir mais aussi d'augmenter leurs soutiens pour les 30 prochaines années. La recherche pourrait notamment approfondir les sujets suivants : l'agilité et la réactivité dans la gestion des crises, l'amélioration de la détection précoce des crises des forêts, la connaissance des matériaux pour valoriser le bois de crise et le bois non valorisé, etc.
- **Développer la prévention et la lutte contre les risques en forêt.** Il convient de mettre sur pied une véritable politique de prévention des risques incendies et sanitaires et de mobiliser des fonds auparavant dédiés à ces sujets. Il convient également de développer la mise en commun des outils de lutte contre les feux de forêt (RescUE).

AXE 2

Soutenir la compétitivité des entreprises de la filière bois-forêt et développer les usages du bois, pour décarboner notre économie et garantir une souveraineté européenne

La production de bois est une **fonction économique structurante de la forêt**. Le bois est un **matériau d'avenir, indispensable à la transition écologique** : issu d'une ressource renouvelable locale, répartie sur tout le continent, il est facilement recyclable et a une faible empreinte carbone car il réduit les émissions des autres secteurs et permet de stocker du carbone sur le long terme. L'atteinte de nos objectifs en matière de décarbonation requiert donc de renforcer le puits produit et, pour cela, de **préserver et d'accroître la capacité de production des forêts** en dépit des incertitudes dues aux aléas du changement climatique.

Afin d'assurer la **souveraineté de l'Union européenne en matière de bois**, il est nécessaire de mettre en place un cadre propice au **développement des moyens de production de demain**, à même de réduire l'insécurité juridique pour les acteurs de la filière. Afin de **poursuivre la montée en puissance des investissements industriels**, les acteurs de la filière doivent bénéficier de la visibilité économique nécessaire à des investissements dans les unités de transformation permettant le renforcement des capacités de produits demandés par les marchés, ainsi que l'émergence de nouveaux usages.

- **Améliorer le règlement visant à lutter contre la déforestation et la dégradation forestière**. Inapplicable en l'état par les opérateurs et les commerçants, il est indispensable que les institutions communautaires s'emploient, en lien avec les organisations professionnelles, à améliorer ce texte pour aboutir à un dispositif qui puisse être mis en œuvre par toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, de manière efficace, simple et sans dégradation de leur compétitivité. Une voie d'amélioration pourrait ainsi être d'introduire des dispositions simples pour les pays dans lesquels ne sont constatées ni déforestation, ni dégradation forestière. Il semble indispensable que la date d'application du 30 décembre 2024 soit reportée d'une durée qui laissera le temps nécessaire pour simplifier et éclaircir le texte.
- **Freiner l'inflation de normes environnementales, en particulier concernant les sols**, qui ont un impact négatif sur la compétitivité de nos entreprises sur les marchés hors Union européenne.
- **Disposer d'un cadre juridique adapté aux crises climatiques pour une plus grande efficacité face aux urgences d'intervention**, qui permette aux institutions et aux acteurs de la filière de réagir avec simplicité et réactivité. Par exemple, les investissements aidés devraient être réalisables rapidement en cas de crise.

- **Garantir que les mêmes normes s'appliquent à tous les produits bois, y compris ceux importés** et ne pas créer de normes européennes plus strictes pour les produits bois européens que celles valables pour les produits importés mis sur le marché européen.
- **Agir contre les circuits frauduleux permettant de contourner les sanctions commerciales à l'égard de la Russie.** Par exemple, aujourd'hui en Union européenne, les touillettes café en bois sont majoritairement issues de forêts russes, en dépit des sanctions commerciales.
- **Ukraine : mettre en place des dispositifs équitables pour protéger les entreprises européennes** afin que la mise sur le marché européen de produits ukrainiens ne mette pas en péril nos entreprises.
- **Renforcer l'usage du bois construction** et garantir que tous les bâtiments, quel que soit leur matériau, génèrent le moins de CO₂ possible pendant leur construction et leur utilisation, et que le stockage du carbone dans les bâtiments soit reconnu comme un avantage pour le climat. Les nouveaux bâtiments qui génèrent des niveaux élevés d'émissions de CO₂ pendant leur construction et/ou leur utilisation devraient se voir refuser le permis de construire. Afin de mieux évaluer l'impact global des constructions, il conviendrait d'utiliser l'analyse de cycle de vie dynamique, de renforcer les seuils carbone dans la construction et d'étendre les avancées de la RE 2020 au niveau européen.
- **Privilégier les matériaux renouvelables et biosourcés dans la commande publique** en ce qui concerne l'agencement, la rénovation et la construction. La commande publique doit montrer l'exemple et soutenir à la fois la décarbonation de l'économie et l'activité économique locale. La commande publique doit soutenir la structuration de la filière forêt-bois européenne et une attention particulière doit être portée à la normalisation des produits biosourcés afin que ceux issus du bois puissent prendre une juste place.
- **Garantir la cascade des usages** en mettant en œuvre les dispositifs de terrain permettant de flécher la **matière bois vierge et recyclée** en priorité vers les usages permettant de stocker le carbone sur le long terme (construction et meubles) ainsi que dans des matériaux biosourcés (papiers et cartons) se substituant à des produits biosourcés. Conformément aux obligations mentionnées dans la Directive Révisée sur les Énergies Renouvelables (RED III), ce principe d'usage en cascade du bois permet d'éviter que les aides destinées aux combustibles issus de la biomasse faussent la concurrence avec les secteurs utilisant le bois comme matériau ou matière première.
- **Dans le respect de l'usage en cascade du bois, poursuivre le développement du bois énergie**, qui est renouvelable et décarbonant. Indispensable dans le mix énergétique en vue d'atteindre les objectifs européens fixés, il convient de veiller à ne pas mettre en place des normes bloquantes non adaptées aux réalités des territoires. Le bois énergie est une énergie renouvelable de substitution nécessaire à la gestion forestière, en particulier dans les peuplements de feuillus, où il résulte, en amont, de la gestion et de l'exploitation forestières et, en aval, de l'activité industrielle de transformation du bois. L'industrie des bioénergies est avant tout un secteur européen ; ses innovations favorisent nos concitoyens et notre compétitivité industrielle. Particulièrement intéressante dans un contexte de changement climatique et d'instabilité géopolitique, le bois énergie contribue à l'équilibre des débouchés selon les qualités des produits et, plus largement, à l'équilibre économique de la filière. Le coût du combustible bois devrait être stable et compétitif par rapport aux énergies fossiles.

AXE 3

Reconnaitre à sa juste valeur la fonction sociale des forêts pour rapprocher les citoyens de la filière forêt-bois et associer réellement les professionnels du secteur à l'élaboration des politiques publiques

Valoriser la fonction sociale de la forêt et rapprocher les citoyens de la filière forêt-bois

Au-delà de ses fonctions économique et écologique, **la forêt détient une réelle fonction sociale et sociétale** : elle est vectrice de tourisme et de loisirs ; lorsqu'elle est gérée elle crée des emplois de proximité et fait vivre l'économie locale ; elle possède de nombreux bienfaits sanitaires tels que la régulation thermique ou la purification de l'air.

Cependant, aujourd'hui, **le rôle essentiel que jouent les forestiers est parfois remis en question** par certains comportements extrémistes qui méconnaissent la réalité du terrain. Dans ce contexte, **le rôle des pouvoirs publics est d'aider les citoyens à mieux saisir les enjeux de la sylviculture et de la forêt**, et notamment les bienfaits que tire la société d'une forêt multifonctionnelle. Il convient pour ce faire de renforcer l'éducation à la forêt et d'entretenir le lien entre les citoyens et la forêt. Ce lien est essentiel afin que les actions de la filière en matière économique, environnementale et sociétale, nécessaires pour **préparer la forêt de demain**, s'effectuent avec l'adhésion la plus large possible de la société.

Associer les professionnels à l'élaboration des politiques publiques

Les professionnels sont confrontés à une accumulation de charges administratives et à des changements constants des normes qui **compliquent leur rôle d'observateur et d'adaptateur de l'évolution des forêts**.

Il est primordial de remettre les acteurs au cœur du processus décisionnel, afin de **prendre en compte au mieux les réalités du terrain**. L'Union européenne doit entamer une démarche de simplification et mettre en cohérence ses méthodes afin d'être en mesure d'**élaborer des politiques publiques efficaces et applicables par la filière forêt-bois dans son quotidien**. Il est essentiel que le principe « pas d'interdiction sans solution » soit appliqué si les acteurs politiques et économiques souhaitent agir vers un objectif commun sans provoquer le déclin d'un secteur essentiel à la transition écologique.

- **Reconnaitre sans ambiguïté que la politique forestière relève de la compétence des États membres et doit le rester.** Cette subsidiarité est nécessaire compte tenu de la diversité des massifs forestiers de notre continent.
- **Les textes législatifs européens ayant un impact sur la forêt devraient être gérés par les instances responsables des sujets agricoles (Commission Agriculture du Parlement et Conseil Agriculture)** en raison des nombreux liens existant entre les sujets agricoles et forestiers.
- **Impliquer systématiquement les acteurs de la filière lors de la préparation et de la discussion de tout nouveau texte la concernant.** Le futur de notre filière ne peut pas se décider sans nous !
- **Diligenter systématiquement une étude d'impact**, abordant notamment l'impact économique, **et la prendre en compte** pour tout nouveau texte concernant la filière forêt-bois. Il est essentiel que les initiatives législatives concernant la filière-forêt-bois reposent sur des faits solides.
- **Mettre à disposition du grand public des outils pédagogiques sur le fonctionnement des forêts, de la plantation à la récolte.** À cet égard, l'objectif européen de planter 3 milliards d'arbres d'ici 2030 pourrait permettre d'élargir la focale vers une explication plus globale du cycle de vie des arbres et des métiers associés. La Journée Internationale des forêts (JIF - 21 mars) pourrait également représenter une bonne occasion pour ce type de communication.



France Bois Forêt a été créée en 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts. L'interprofession fédère les organisations de la filière et est l'interlocutrice reconnue par les pouvoirs publics français sur les sujets forêt-bois. En concertation avec les 24 fédérations membres, France Bois Forêt met en œuvre des actions collectives de communication et de promotion de la forêt française et des usages du bois, de recherche, d'innovation et de développement.

L'Ameublement français est l'organisation professionnelle des acteurs de la fabrication d'ameublement et de l'aménagement des espaces de vie. La Copacel représente les entreprises françaises produisant du papier, du carton et de la pâte de cellulose. L'UICB est l'Union des Industriels et Constructeurs Bois et l'UMB-FFB représente 9 000 entreprises et 100 000 salariés de charpentiers et menuisiers.



Contact :

Maxime Chaumet, directeur général
m.chaumet@franceboisforet.fr

France Bois Forêt
Cap 120
120 avenue Ledru Rollin
75011 Paris